

Statistiques PACA Corse 2012

Santé & Sécurité au travail

Accidents du
Travail

AT

MP

Maladies
Professionnelles

Accidents
du Trajet

TJ

Risques professionnels PACA-Corse

Santé & Sécurité au travail

MIP

AT

Statistiques
PACA Corse **2012**



ITJ

Risques professionnels PACA-Corse

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est (Carsat Sud-Est) met en œuvre la politique nationale de prévention des risques professionnels des entreprises et salariés du régime général

Protéger la santé des salariés est la mission première de la Branche AT/MP de la Sécurité Sociale.

Pour y parvenir elle gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et entreprises de l'industrie, du commerce et des services ainsi que quelques autres catégories (élèves de l'enseignement technique, stagiaires de la formation professionnelle, adhérents à l'assurance volontaire, etc.).

La branche AT/MP gère le système légal d'assurance des dommages corporels liés au travail salarié : accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles. A ce titre, elle indemnise les victimes et fixe la contribution respective des entreprises au financement du système.

Elle met également en œuvre la politique de prévention des risques professionnels visant à améliorer la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise. Elle mène dans ce cadre des actions d'information, de formation, peut attribuer des incitations financières aux entreprises, exerce une activité de conseil et de contrôle.

Elle assure également la diffusion d'une information statistique diversifiée sur les risques professionnels.

Le rôle de la Carsat est spécifique : **c'est l'assureur solidaire du risque AT/MP des entreprises et des salariés du régime général.**

La Carsat est un organisme de droit privé administré par un conseil d'administration composé de représentants des employeurs et des salariés.

Au terme de l'article L215-1 du CSS, la Carsat a «notamment pour rôle de développer et de coordonner la prévention des AT et des MP et de concourir à l'application des règles de tarification des AT et MP et la fixation des tarifs.»

Dans ce cadre, la Carsat recueille et regroupe tous les renseignements permettant d'établir les statistiques des AT et des MP, en tenant compte de leurs causes et des circonstances dans lesquelles ils sont survenus, de leur fréquence et de leurs effets. Elle procède à l'étude de tous problèmes de prévention qui se dégagent des renseignements qu'elle détient ».

Avant – propos	2
Définitions	4
Commentaire général	6
▲ Accidents du travail	8
Synthèse PACA-Corse – Evolution 2008/2012.....	10
Répartition par éléments matériels	11
Synthèse PACA-Corse par Comité Technique National	13
Répartition par taille des sections d'établissements	14
Répartition par département	15
> Alpes de Haute-Provence	15
> Hautes-Alpes	16
> Alpes-Maritimes	17
> Bouches-du-Rhône	18
> Var	19
> Vaucluse	20
> Corse	21
▲ Maladies Professionnelles	22
Synthèse PACA-Corse / Evolution 2008/2012	29
Répartition par département	31
> Alpes de Haute-Provence	31
> Hautes-Alpes	32
> Alpes-Maritimes	33
> Bouches-du-Rhône	34
> Var	35
> Vaucluse	36
> Corse	37
▲ Accidents du Trajet	38
Synthèse PACA-Corse / Evolution 2008-2012	39
Synthèse PACA-Corse / Résultats par Comité Technique National	40
Répartition par département	41
> Alpes de Haute-Provence	41
> Hautes-Alpes	42
> Alpes-Maritimes	43
> Bouches-du-Rhône	44
> Var	45
> Vaucluse	46
> Corse	47
Coût total des sinistres	48
Accidents du Travail, Maladies Professionnelles, Accidents du Trajet	48
Mode de calcul des statistiques AT/MP	49

Etablissement (Ets)

Désigne tout atelier, usine ou local professionnel appartenant à une entreprise et possédant un caractère géographique distinct. Un établissement peut comprendre plusieurs sections d'établissements.

Section d'établissement (SE)

Désigne l'unité de gestion de base de la tarification à laquelle correspondent un numéro de risque (activité professionnelle) et un taux de cotisation notifié par la Carsat.

Accident du travail (AT)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-1 :

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. ».

Accident du trajet (TJ)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-2 :

« Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de disposer sur ce point de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné par le présent livre, pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

1°) la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;

2°) le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi. ».

Maladie professionnelle (MP)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L461-1 :

«[...] Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau [...]

[...] Peut être également reconnue d'origine professionnelle, une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente [...]

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L.461.2 :

«Des tableaux annexés par Décret en Conseil d'Etat énumèrent les manifestations morbides d'intoxication aiguës ou chroniques présentées par les travailleurs exposés d'une façon habituelle à l'action des agents nocifs mentionnés par lesdits tableaux qui donnent, à titre indicatif, la liste des principaux travaux comportant la manipulation ou l'emploi de ces agents. Ces manifestations sont présumées d'origine professionnelle.».

Comité Technique National (CTN)

Les activités sont regroupées dans des branches ou groupes de branches constituant les Comités Techniques Nationaux (CTN).

Incapacité Permanente (IP)

Désigne tout sinistre lié au travail ayant entraîné l'attribution :

- d'une indemnité en Capital lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 %, ou
- d'un Capital représentatif de rente lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est supérieur ou égal à 10 % (décès compris).

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs, etc.)

Élément matériel

Sorte de cause de l'accident, élément principal en l'absence duquel l'accident n'aurait pas eu lieu.

Commentaire général

Ce document présente pour les régions Paca/Corse les résultats des statistiques de sinistralité de l'année 2012.

Une majorité d'indicateurs généraux est à la baisse

- le nombre d'accidents du travail avec arrêt diminue (-5,3 % par rapport à 2011 et -4,5% au niveau national)
- le nombre de maladies professionnelles, jusqu'alors en progression constante, diminue de façon significative (-16,6% en Paca/Corse et -1,9 % au niveau national)

On observe par ailleurs une quasi stabilité du nombre d'accidents de trajet avec arrêt alors que cette baisse est de - 9,9 % au niveau national.

Une partie de l'explication tient au recul de l'activité attestée par une diminution des effectifs salariés en 2012 de 1,4% par rapport à 2011.

Les accidents du travail

L'indice de fréquence régional poursuit sa baisse et passe de 38,5 en 2011 à 37,2 en 2012 (-3,4%), seuil bas jamais atteint en Paca/Corse. Il est toutefois supérieur à l'indice de fréquence national (35,0).

Entre 2008 et 2012 :

- l'indice de fréquence régional a été réduit de 5,5 points (-12,9%)
- le nombre d'accidents graves ou mortels (incapacités permanentes) a diminué de 15,1%, alors que le nombre de salariés a augmenté de 3,4% dans la même période.

La diminution du nombre des accidents avec arrêt, par rapport à 2011, est enregistrée dans la plupart des secteurs d'activité, notamment :

CNT B (dont BTP)

- nombre d'accidents du travail avec arrêt : -9,9 %
- indice de fréquence : -9,1 %

Métallurgie

- nombre d'accidents du travail avec arrêt : -8,5%
- indice de fréquence : -7,4%

Commerce non alimentaire

- nombre d'accidents du travail avec arrêt :-7,2%
- indice de fréquence : -5,8%

Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

- nombre d'accidents du travail avec arrêt : -8,0%
- indice de fréquence : -5,1%

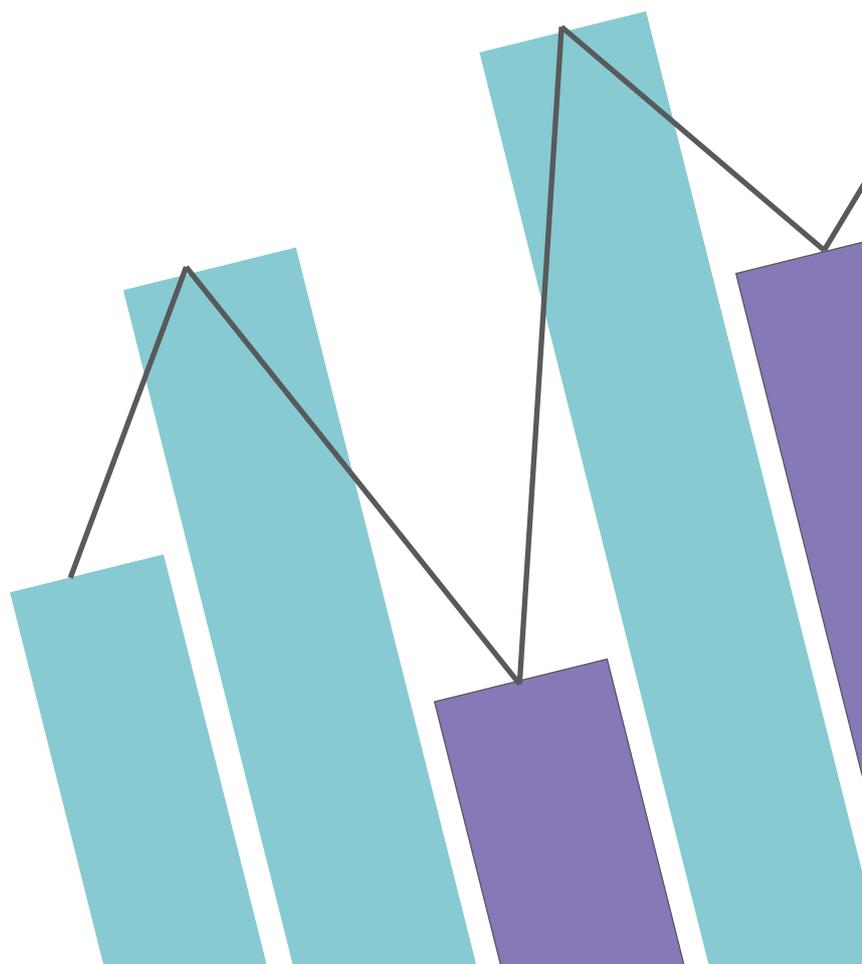
Statistiques PACA Corse 2012

Les trois premières causes des accidents du travail avec arrêt restent la manutention manuelle (31%), les accidents de plain pied (27%) et les chutes de hauteur (12%).

Les maladies professionnelles

La baisse du nombre de maladies professionnelles (-16,6%) répond à la même logique que celle des accidents du travail (recul de l'activité attestée par une diminution des effectifs). Il faut toutefois ajouter des considérations relatives aux problématiques de reconnaissance des TMS (troubles musculo-squelettiques) parmi les lesquelles les TMS de l'épaule semblent jouer un rôle particulier. La diminution du nombre de TMS est de -18,5% par rapport à 2011. Celles-ci représentent, en Paca/Corse, 76% des maladies professionnelles.

Enfin, le nombre d'incapacités permanentes est également en baisse en 2012 par rapport en 2011, que ce soit pour les accidents du travail (-5,1%), les accidents de trajet (-2,9%), les maladies professionnelles (-1,4%).



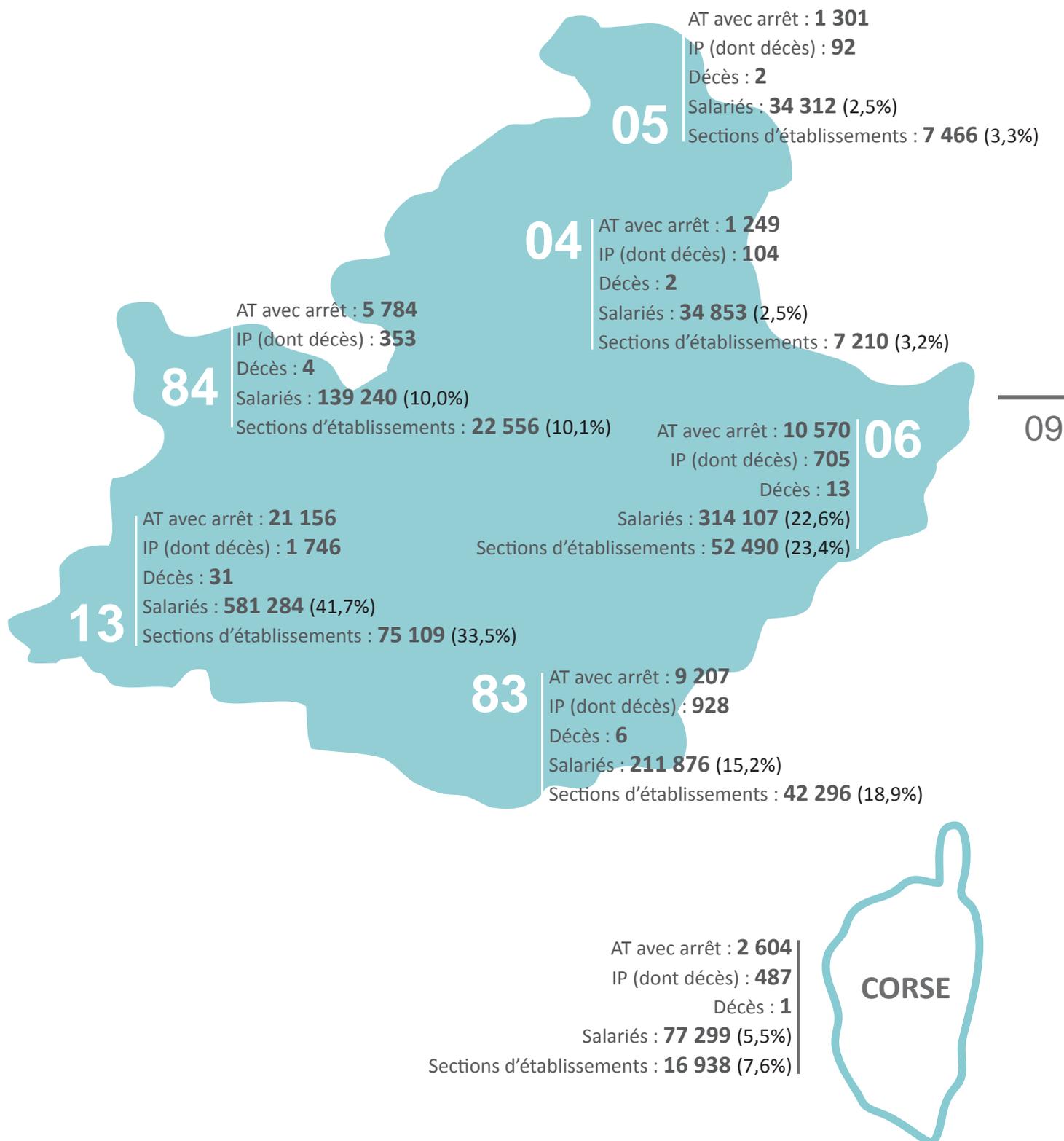
AT

Accidents du Travail

08

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Statistiques PACA Corse 2012



Synthèse pour les régions PACA et Corse

Accidents du Travail

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2008/2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Sections d'établissements*	216 430	216 430	221 135	226 697	224 065
Salariés	1 347 176	1 359 884	1 371 222	1 413 203	1 392 971
Heures travaillées	2 082 731 537	2 091 959 739	2 121 203 786	2 105 164 200	2 083 518 175
Accidents du travail avec arrêt	57 742	55 398	54 125	54 626	51 886
<i>Indice de fréquence régional**</i>	42,7	40,6	39,4	38,5	37,2
<i>Indice de fréquence National</i>	38,0	36,0	36,0	36,2	35,0
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	4 521 198	4 552 408	4 235 773	4 191 790	4 043 620
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	78	82	78	77	78
Incapacités Permanentes (y compris décès)	5 203	5 695	5 222	4 654	4 416
Décès	41	35	47	56	59

*Sections d'établissements : nombre de sections d'établissements actives dans l'exercice ainsi que celles, mêmes radiées, pour lesquelles des prestations sont versées au titre des AT/MP à des salariés.

** Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés

Statistiques PACA Corse 2012

Synthèse PACA et Corse Evolution 2008/2012

Répartition par éléments matériels Accidents du travail avec arrêt

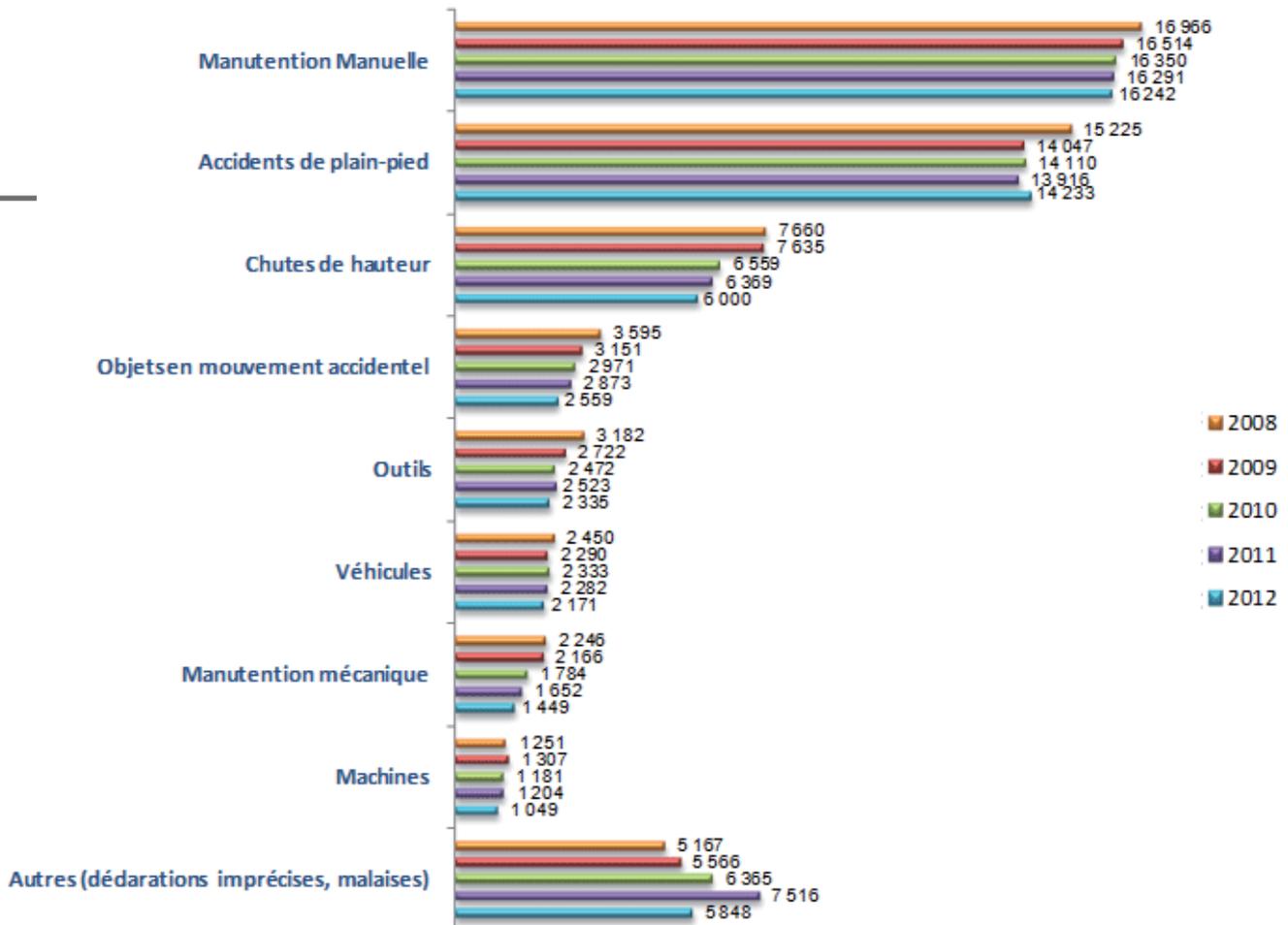
	2008	2009	2010	2011	2012
Manutention manuelle	16 966 29%	16 514 30%	16 350 30%	16 291 30%	16 242 31%
Accidents de plain-pied	15 225 26%	14 047 25%	14 110 26%	13 916 25%	14 233 27%
Chutes de hauteur	7 660 13%	7 635 14%	6 559 12%	6 369 12%	6 000 12%
Objets en mouvement accidentel	3 595 6%	3 151 6%	2 971 5%	2 873 5%	2 559 5%
Outils	3 182 6%	2 722 5%	2 472 5%	2 523 5%	2 335 5%
Véhicules	2 450 4%	2 290 4%	2 333 4%	2 282 4%	2 171 4%
Manutention mécanique	2 246 4%	2 166 4%	1 784 3%	1 652 3%	1 449 3%
Machines	1 251 2%	1 307 2%	1 181 2%	1 204 2%	1 049 2%
Autres (déclarations imprécises, malaises)	5 167 9%	5 566 10%	6 365 12%	7 530 14%	5 848 11%
Total	57 742	55 398	54 125	54 626	51 886

Accidents du Travail

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2008/2012

Répartition par principaux éléments matériels
Nb d'accidents du travail avec arrêt



Statistiques PACA Corse 2012

Synthèse PACA et Corse par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	Décès	IF 2012	Evolution IF 2011/2012
A	Métallurgie	9 394	95 861 -1,2%	2 885	10	30,1 IFN :33,6	- 7,4%
B	Bâtiment et Travaux Publics	35 060	132 974 -9,3%	8 514	11	64,0 IFN :68,3	-9,1%
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	21 537	166 648 +0,3%	7 909	14	47,5 IFN :43,7	-2,7 %
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	40 128	215 656 +0,3%	10 237	7	47,5 IFN :48,3	-3,7%
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	782	24 123 +1,5%	592	0	24,5 IFN :28,3	+0,4%
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 626	22 025 -2,9%	1 028	2	46,7 IFN :48,2	-5,1%
G	Commerces non alimentaires	52 157	186 088 -1,5%	4 861	4	26,1 IFN :23,2	-5,8%
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	26 903	268 670 -4,9%	2 998	3	11,2 IFN :10,0	+0,9%
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	32 770	265 953 -1,3%	12 233	8	46,0 IFN :44,0	-1,5%
Total CTN		222 357	1 377 998	51 257	59	37,2 IFN :35,0	-3,4%
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		1 708	14 973	629	0		
Total		224 065	1 392 971 -1,4%	51 886	59	37,2 IFN :35,0	-3,4%

IFN : Indice de Fréquence National

Accidents du Travail

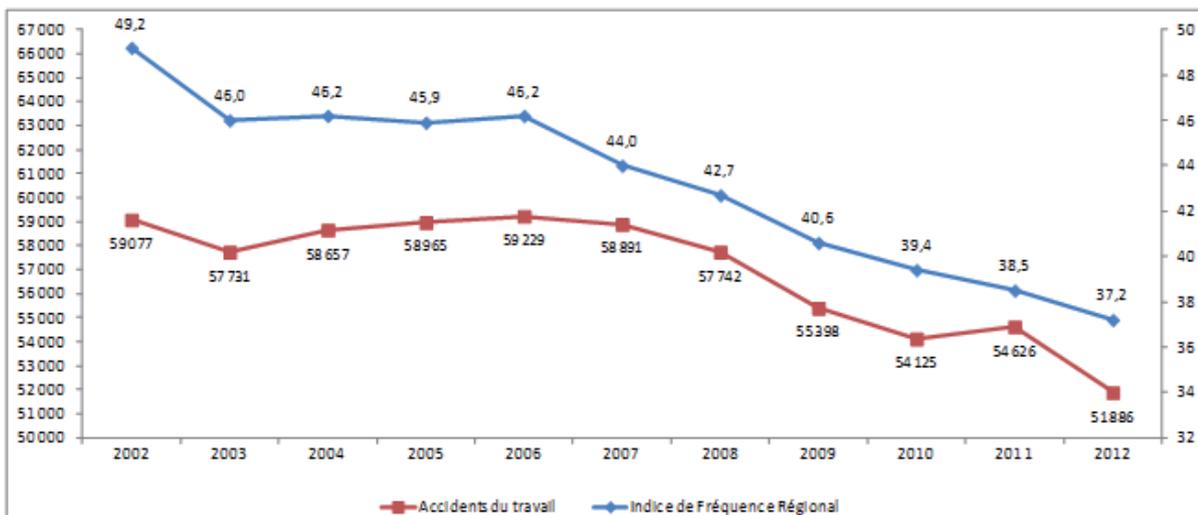
Répartition en fonction de la taille des sections d'établissements

	% Sections d'Établissements*	% Salariés	% AT avec arrêt	Indice de Fréquence
1 à 9 salariés	87,68 %	31,07%	24,41%	28,9
10 à 19 salariés	6,56%	12,65%	14,42%	41,9
20 à 49 salariés	3,79%	16,78%	22,22%	48,7
50 à 99 salariés	1,20%	11,91%	14,59%	45,0
100 à 199 salariés	0,49%	9,83%	11,16%	41,7
200 à 299 salariés	0,14%	4,91%	5,17%	38,7
300 à 1499 salariés	0,13%	9,55%	7,22%	27,8
1500 et plus	0,01%	3,30%	0,81%	9,1

14

* Sections d'établissements pour lesquelles l'effectif est connu au moment de l'exploitation des statistiques

Evolution du nombre d'accidents du travail en 1er règlement et de leur fréquence pour mille salariés sur la période 2002/2012



Statistiques PACA Corse 2012



Alpes de Haute-Provence Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF
A	Métallurgie	279	1 424	51	6	0	35,8
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 037	3 563	259	30	1	72,7
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	722	3 005	115	5	1	38,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 574	6 435	252	22	0	39,2
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	34	1 926	23	3	0	11,9
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	102	364	15	1	0	41,2
G	Commerces non alimentaires	1 285	3 819	82	8	0	21,5
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	884	5 927	92	4	0	15,5
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 231	8 168	358	25	0	43,8
Total CTN		7 148	34 631	1 247	104	2	36,0
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		62	222	17	1	0	
Total		7 210	34 853	1 264	104	2	36,0

Rappel 2011

7 321

35 191

1 385

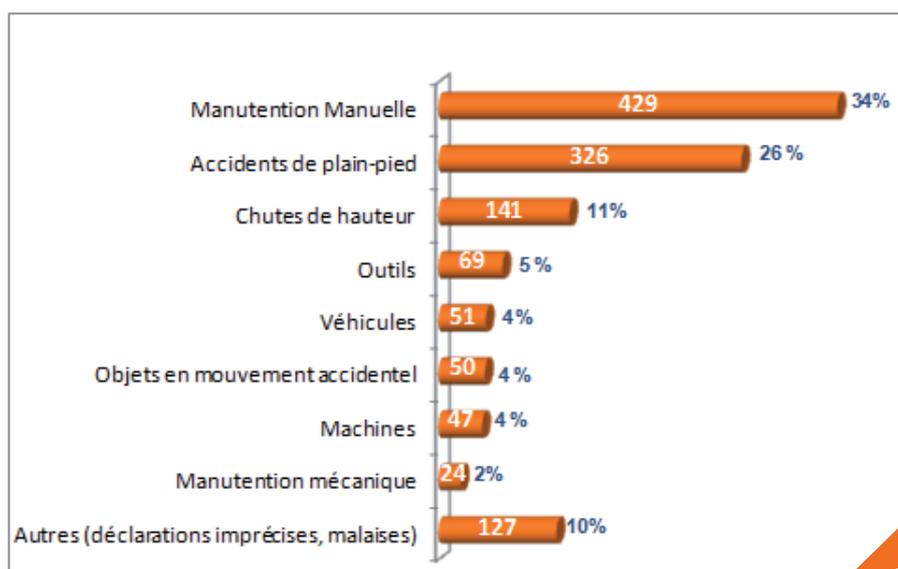
89

2

39,3

15

Répartition des accidents du travail par éléments matériels Nb d'accidents du travail avec arrêt



Statistiques PACA Corse 2012



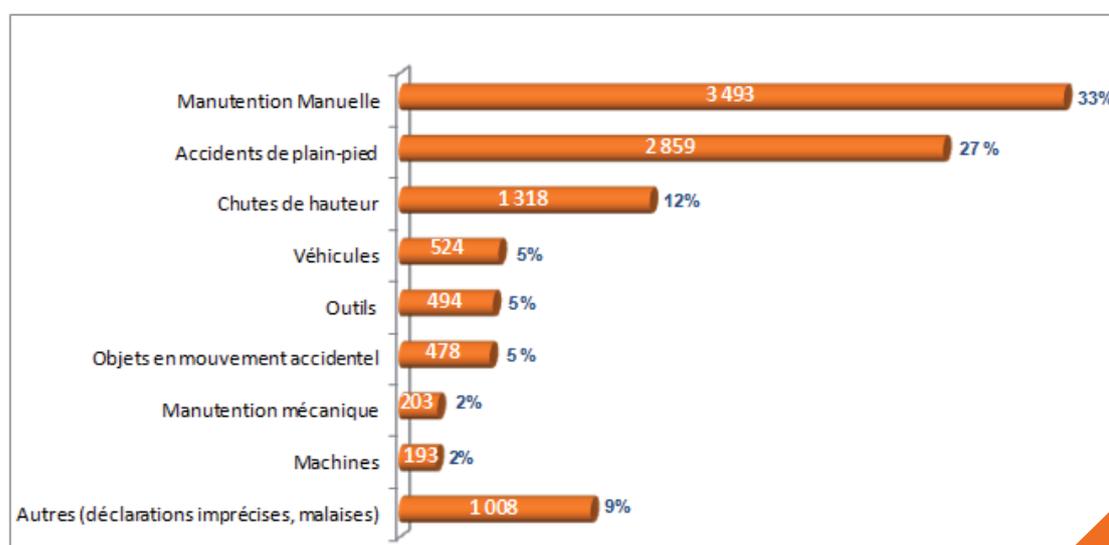
Alpes-Maritimes Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF
A	Métallurgie	1 893	18 437	469	36	0	25,4
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 927	26 082	1 685	151	2	64,6
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	4 411	33 164	1 403	95	2	42,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 970	53 036	2 301	116	2	43,4
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	177	6 817	198	2	0	29,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	888	4 030	185	13	1	45,9
G	Commerces non alimentaires	14 243	46 398	1 114	69	2	24,0
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	6 169	67 752	769	42	1	11,4
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	7 455	55 851	2 295	163	3	41,1
Total CTN		52 133	311 567	10 419	687	13	33,4
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		357	2 540	151	18	0	
Total		52 490	314 107	10 570	705	13	33,4

<i>Rappel 2011</i>	53 106	326 579	10 905	863	10	33,2
--------------------	--------	---------	--------	-----	----	------

17

Répartition des accidents du travail par éléments matériels Nb d'accidents du travail avec arrêt



Statistiques PACA Corse 2012



Var

Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF
A	Métallurgie	1 706	13 010	511	48	1	39,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 330	22 937	1 698	219	2	74,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3 464	21 742	1 253	101	2	57,6
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 249	40 622	1 927	164	1	47,4
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	95	1 195	38	4	0	31,8
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	763	3 739	213	22	0	57,0
G	Commerces non alimentaires	10 101	31 241	822	74	0	26,3
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	4 195	34 085	431	44	0	12,6
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	6 035	41 861	2 160	221	0	51,6
Total CTN		41 938	210 432	9 053	897	6	43,0
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		<i>358</i>	<i>1 444</i>	<i>154</i>	<i>31</i>	<i>0</i>	
Total		42 296	211 876	9 207	928	6	43,0

Rappel 2011

42 807

211 603

9 552

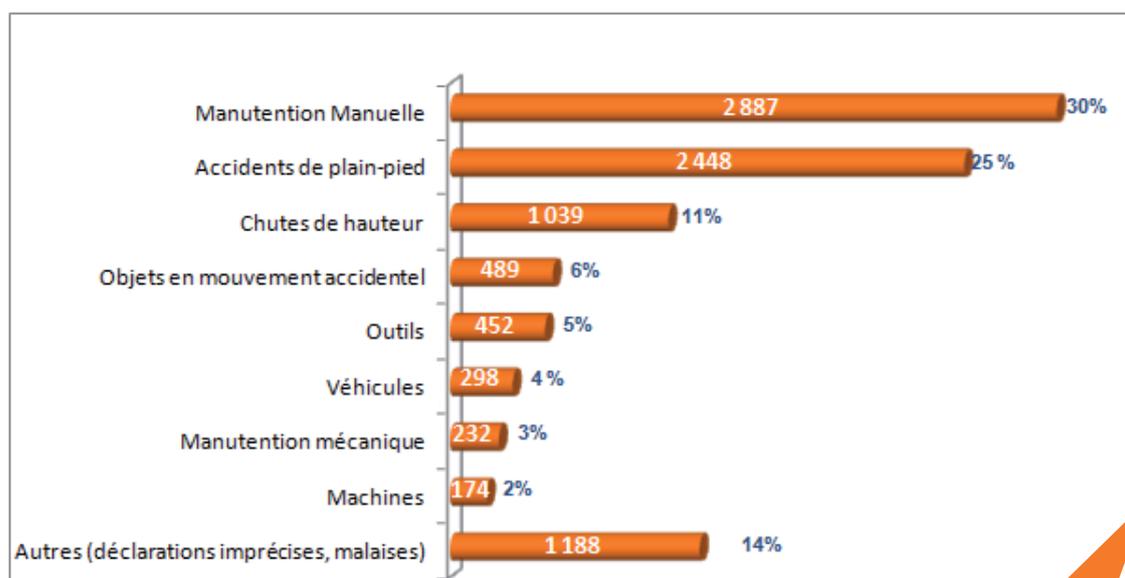
887

13

44,7

19

Répartition des accidents du travail par éléments matériels Nb d'accidents du travail avec arrêt





Statistiques PACA Corse 2012

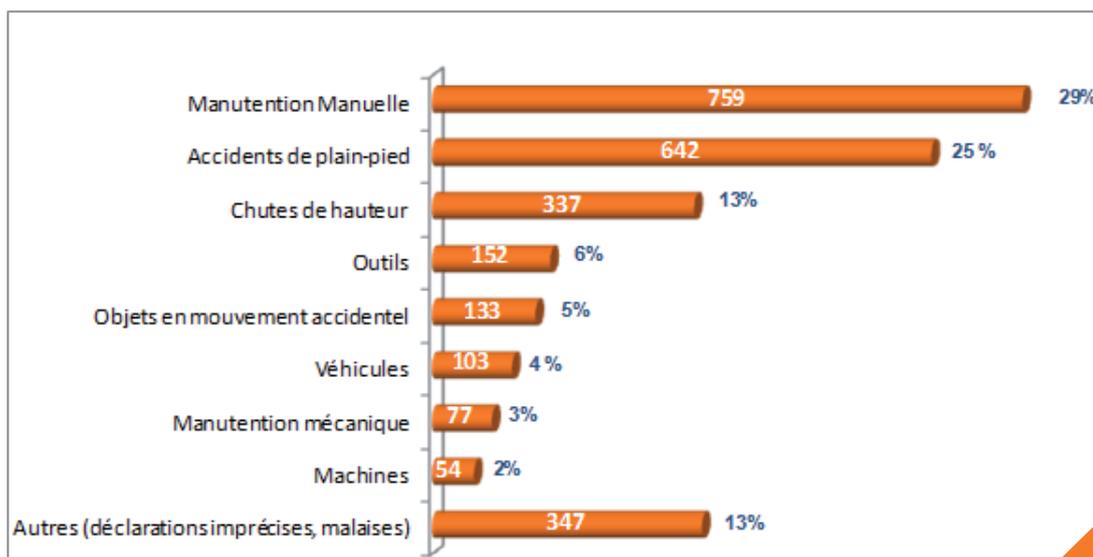
Corse

Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF
A	Métallurgie	554	2 821	89	21	0	31,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	3 110	12 929	829	157	0	64,1
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	1 535	9 933	393	57	0	39,6
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	4 058	17 349	566	93	0	32,6
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	37	326	18	3	0	55,2
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	258	1 341	64	13	0	47,7
G	Commerces non alimentaires	3 807	10 372	212	53	1	20,4
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 696	11 572	107	29	0	9,2
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 787	10 300	306	56	0	29,7
Total CTN		16 842	76 943	2 584	482	1	33,6
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		96	356	20	5	0	
Total		16 938	77 299	2 604	487	1	33,6

<i>Rappel 2011</i>	16 957	78 149	3 099	391	1	39,7
--------------------	--------	--------	-------	-----	---	------

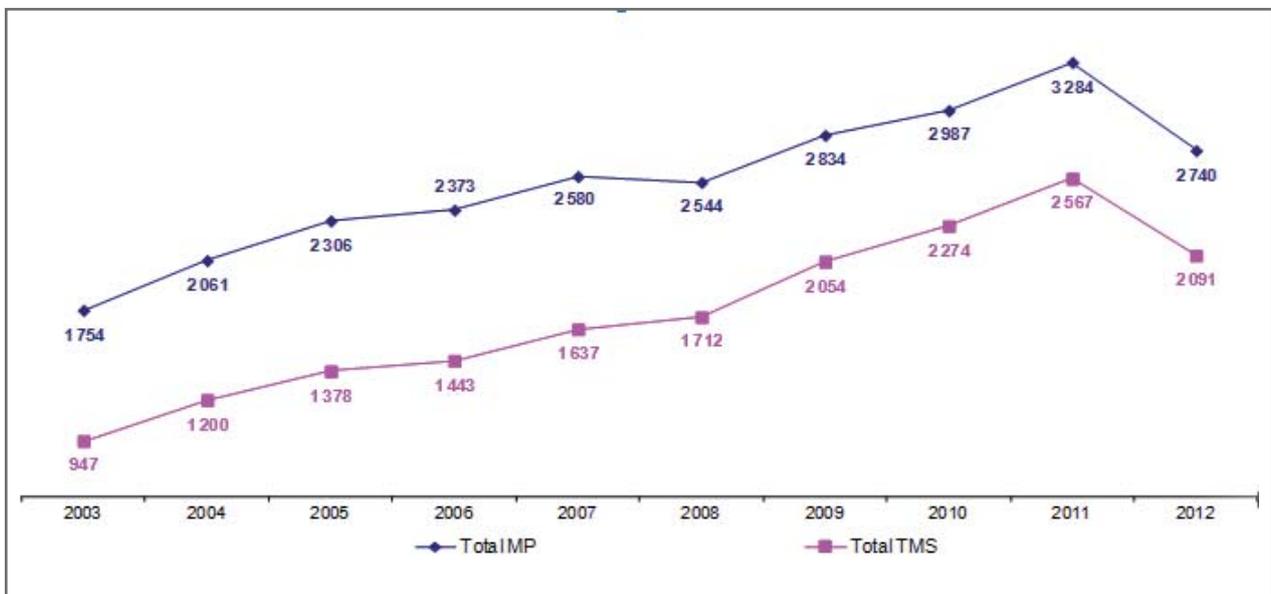
Répartition des accidents du travail par éléments matériels Nb d'accidents du travail avec arrêt



Maladies Professionnelles

Les maladies professionnelles prises en compte sont celles qui ont donné lieu à un premier règlement dans l'exercice considéré.

Evolution des maladies professionnelles et des TMS
sur la période 2003/2012



Statistiques PACA Corse 2012

Synthèse PACA et Corse Evolution 2008/2012

Maladies professionnelles les plus fréquentes
MP imputées à un employeur ou au compte spécial
(y compris bureaux et catégories particulières)

Maladies Professionnelles	2008	2009	2010	2011	2012
MP 57 : Affections périarticulaires	1 495	1 838	2 047	2 318	1 848
MP 30 : Affections liées à l'inhalation de poussières d'amiante	609	579	514	526	479
MP 97 et 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ou par la manutention manuelle de charges lourdes	173	168	182	196	187
MP 42 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	81	98	78	83	83
MP 79 : Lésions chroniques du ménisque	30	35	36	41	45
<i>Autres MP</i>	156	116	130	120	98
TOTAL	2 544	2 834	2 987	3 284	2 740
Décès	53	25	37	42	34
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) (MP 57, 69, 79, 97, 98)	1 712	2 054	2 274	2 567	2 091
% représentatif de l'ensemble des MP	67 %	72 %	76%	78 %	76 %

- 16,6 %
par rapport à
2011

- 18,5 %
par rapport à
2011

Compte spécial

Sont inscrites au compte spécial toutes les MP non imputables à un seul employeur conformément aux dispositions de l'article D 242.6.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/95.

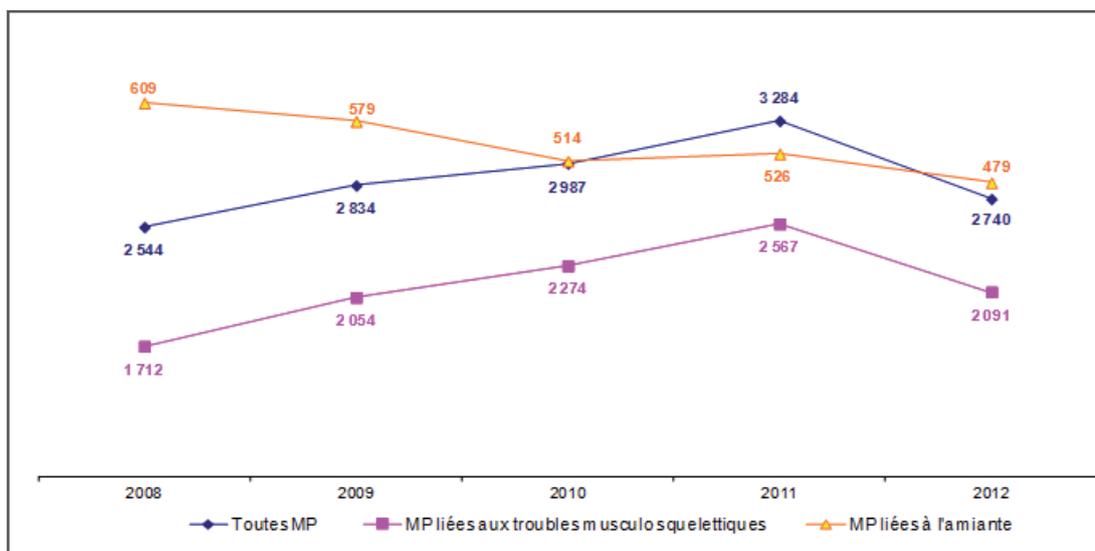
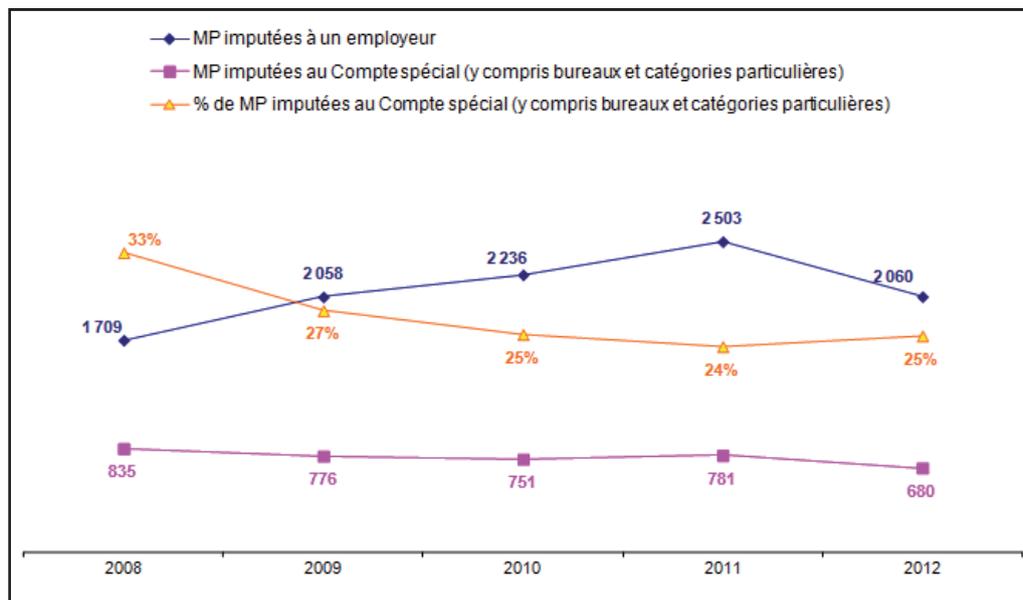
Maladies Professionnelles

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2008/2012

Evolution du nombre de MP (régliées)

Synthèse



Statistiques PACA Corse 2012

Synthèse PACA et Corse Evolution 2008/2012

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	1 709	2 058	2 236	2 503	2 060
Incapacités Permanentes (y compris décès)	783	1 011	1 049	1 156	1 189
Décès	1	3	3	1	1

MP imputées au Compte spécial (y compris bureaux et catégories particulières)

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	835	776	751	781	680
Incapacités Permanentes (y compris décès)	796	735	667	665	607
Décès	52	22	34	41	33
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	50 96%	21 95%	32 94%	38 93%	30 91%

Compte spécial

Sont inscrites au compte spécial toutes les MP non imputables à un seul employeur conformément aux dispositions de l'article D 242.6.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/95.

Maladies Professionnelles

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2008/2012

Maladies professionnelles les plus fréquentes

MP imputées à un employeur

Maladies professionnelles	2008	2009	2010	2011	2012
57	1 391	1 745	1 902	2 156	1 730
97 et 98	104	100	127	149	136
42	61	73	65	64	69
79	23	28	27	35	40
30	14	28	17	7	10
Autres MP	116	84	98	92	75
Total	1 709	2 058	2 236	2 503	2 060
Les TMS (57, 69, 79, 97, 98) Soit ...% des MP	1 525 89%	1 882 91%	2 064 92%	2 351 94%	1 915 93%

MP 30 : Affections liées à l'inhalation de poussières d'amiante

MP 42 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels

MP 57 : Affectations périarticulaires

MP 69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines outils et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes

MP 79 : Lésions chroniques du ménisque

MP 97 - 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ou par la manutention manuelle de charges lourdes.

*75% des MP sont imputées aux comptes employeurs
92% des TMS sont imputés aux comptes employeurs*

Statistiques PACA Corse 2012

Synthèse PACA et Corse Evolution 2008/2012

Maladies professionnelles les plus fréquentes

MP imputées au Compte spécial (y compris bureaux et catégories particulières)

Maladies professionnelles	2008	2009	2010	2011	2012
57	104	93	145	162	118
97 et 98	69	68	55	47	51
42	20	25	13	19	14
79	7	7	9	6	5
30	595	551	497	519	469
Autres MP	40	32	32	28	23
Total	835	776	751	781	680

Les TMS (57, 69, 79, 97, 98) Soit ...% des MP	187 22%	172 22%	210 28%	216 28%	176 26%
---	------------	------------	------------	------------	------------

27

MP 30 : Affections liées à l'inhalation de poussières d'amiante

MP 42 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels

MP 57 : Affectations périarticulaires

MP 69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines outils et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes

MP 79 : Lésions chroniques du ménisque

MP 97 - 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ou par la manutention manuelle de charges lourdes.

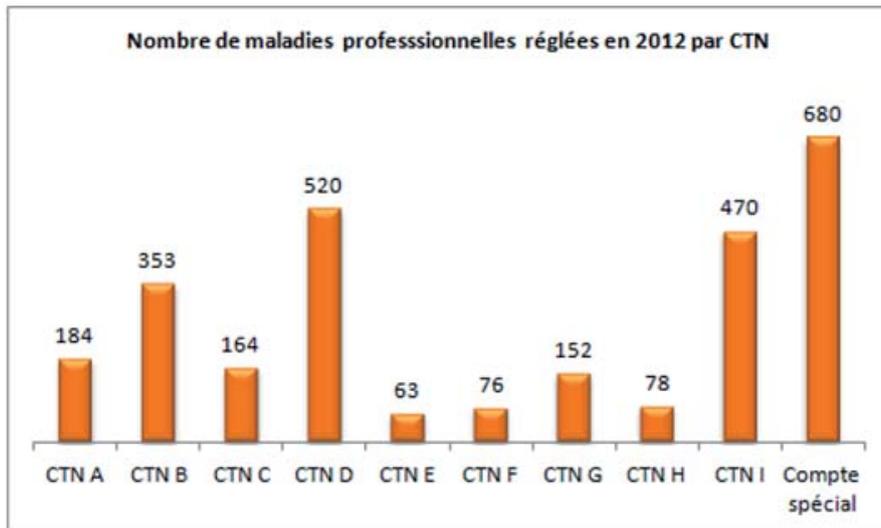
98% des MP liées à l'amiante sont imputées au compte spécial

Maladies Professionnelles

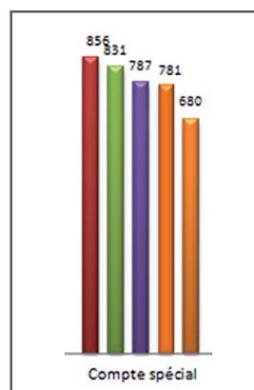
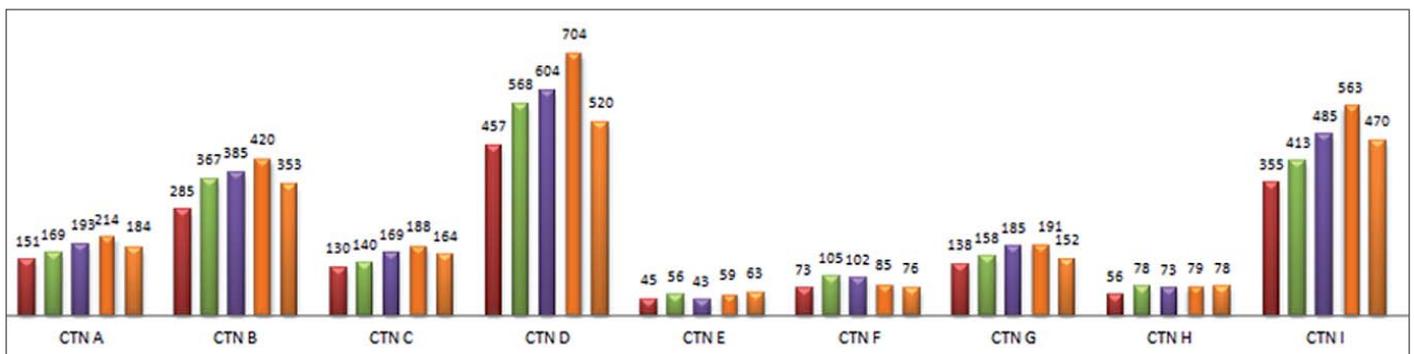
Synthèse PACA et Corse

Maladies professionnelles réglées en 2012

Par Comité Technique National

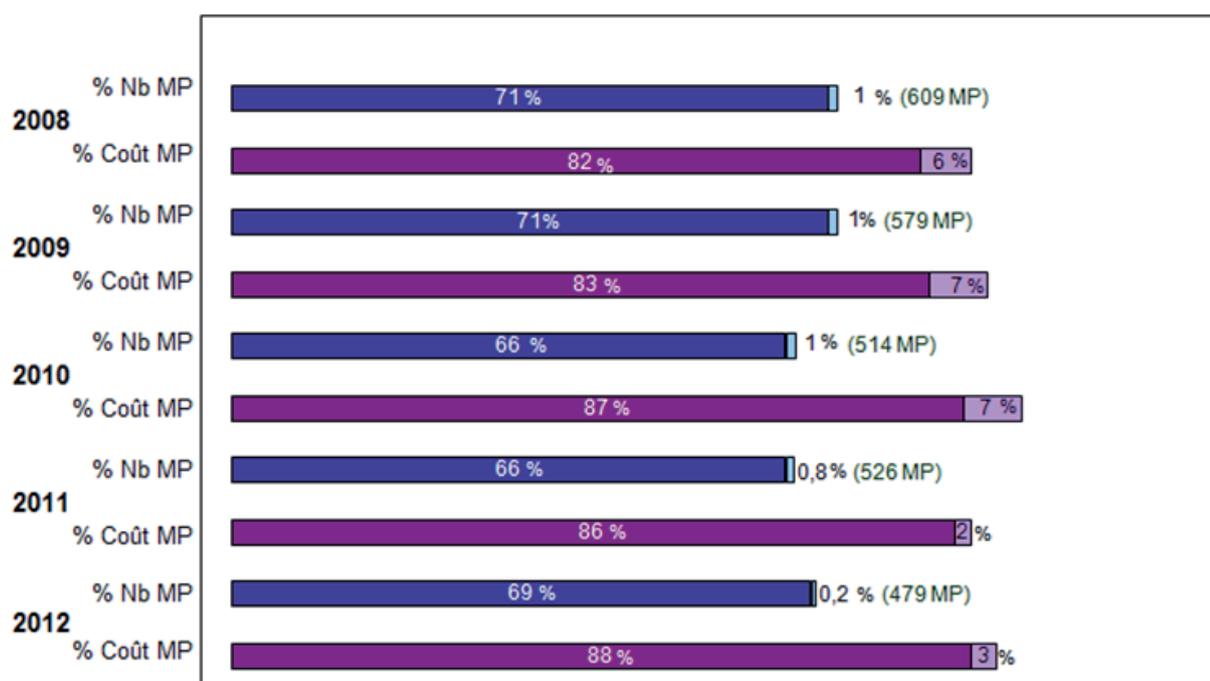


Evolution du nombre de maladies professionnelles réglées par CTN



■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ 2011 ■ 2012

Amiante



- % du nb total de MP imputé au compte spécial
- % du nb total de MP imputé aux comptes employeurs
- % du coût total des MP imputé au compte spécial
- % du coût total des MP imputé aux comptes employeurs

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

Lire pour 2012 :

L'amiante représente :

69 % du nombre total de MP imputé au compte spécial

0,2 % du nombre total de MP imputé aux comptes employeurs

88 % du coût total des MP imputé au compte spécial

3 % du coût total imputé aux comptes employeurs

*Pour un nb total de 479 MP
liées à l'amiante*

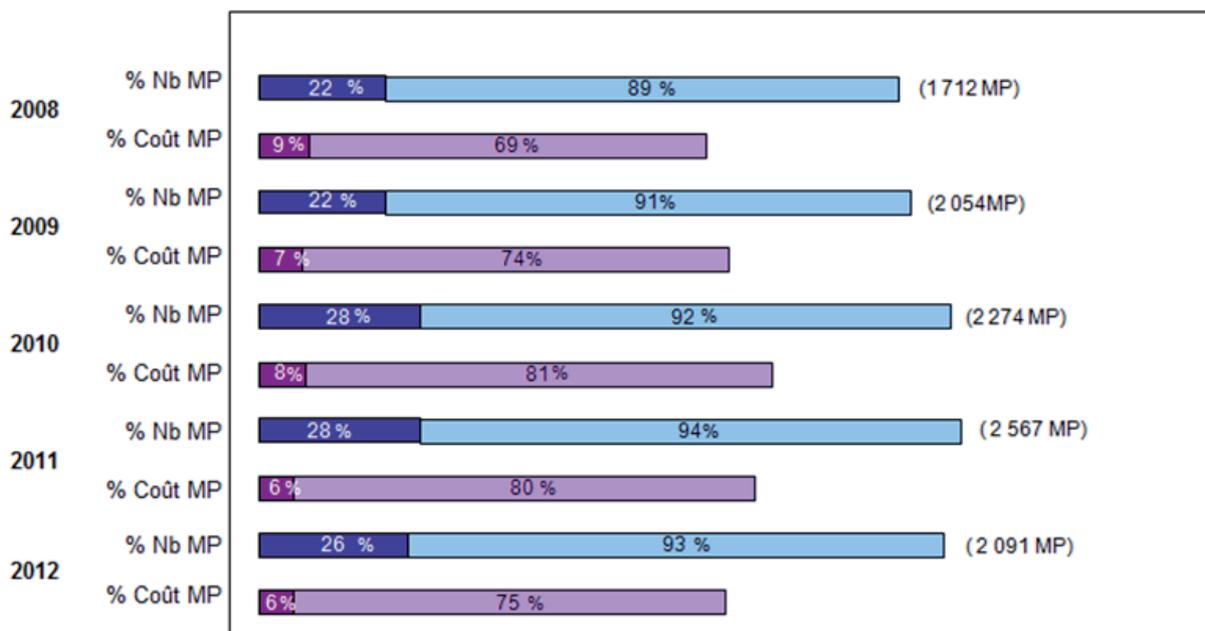
Maladies Professionnelles

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2008/2012

Maladies professionnelles

TMS



- % du nb total de MP imputé au compte spécial
- % du nb total de MP imputé aux comptes employeurs
- % du coût total des MP imputé au compte spécial
- % du coût total des MP imputé aux comptes employeurs

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

Lire pour 2012 :

Les TMS représentent :

26 % du nombre total de MP imputé au compte spécial

93 % du nombre total de MP imputé aux comptes employeurs

6 % du coût total des MP imputé au compte spécial

75 % du coût total imputé aux comptes employeurs

Pour un nb total de 2 091 MP liées aux TMS

Statistiques PACA Corse 2012



Alpes de Haute-Provence

Evolution des maladies professionnelles sur 5 ans

Nombre total de maladies professionnelles réglées : 78

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	44	64	68	65	57
Incapacités permanentes (y compris décès)	26	21	27	33	43
Décès	0	0	0	0	0

31

MP imputées au Compte spécial

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	19	18	12	20	21
Incapacités permanentes (y compris décès)	20	17	11	14	18
Décès	0	0	0	0	0

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)



Maladies Professionnelles

Hautes-Alpes

Evolution des maladies professionnelles sur 5 ans

Nombre total de maladies professionnelles réglées : 55

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	50	76	70	82	47
Incapacités permanentes (y compris décès)	27	23	38	42	32
Décès	0	0	0	0	0

MP imputées au Compte spécial

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	8	5	10	8	8
Incapacités permanentes (y compris décès)	8	5	10	6	4
Décès	1	0	0	0	0
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	0	0	0	0	0

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

Statistiques PACA Corse 2012



Alpes-Maritimes

Evolution des maladies professionnelles sur 5 ans

Nombre total de maladies professionnelles réglées : 453

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	323	370	419	482	401
Incapacités permanentes (y compris décès)	131	172	167	180	172
Décès	0	1	1	0	0

33

MP imputées au Compte spécial

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	53	55	81	72	52
Incapacités permanentes (y compris décès)	40	40	62	48	41
Décès	4	1	3	3	4
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	4	1	3	3	3

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)



Maladies Professionnelles

Bouches-du-Rhône

Evolution des maladies professionnelles sur 5 ans

Nombre total de maladies professionnelles réglées : 1088

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	595	654	734	828	676
Incapacités permanentes (y compris décès)	279	370	389	421	368
Décès	1	1	1	1	1

MP imputées au Compte spécial

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	506	428	419	435	412
Incapacités permanentes (y compris décès)	489	420	391	410	377
Décès	37	14	26	31	20
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	36	13	25	29	18

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

Statistiques PACA Corse 2012



Var

Evolution des maladies professionnelles sur 5 ans

Nombre total de maladies professionnelles réglées : 495

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	319	406	468	476	358
Incapacités permanentes (y compris décès)	149	198	220	228	272
Décès	0	0	0	0	0

35

MP imputées au Compte spécial

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	182	215	177	172	137
Incapacités permanentes (y compris décès)	164	193	153	144	138
Décès	4	6	3	5	5
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	3	6	3	5	5

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

Maladies Professionnelles

Vaucluse

Evolution des maladies professionnelles sur 5 ans



Nombre total de maladies professionnelles réglées : 344

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	201	309	294	361	314
Incapacités permanentes (y compris décès)	88	133	116	150	157
Décès	0	1	0	0	0

MP imputées au Compte spécial

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	40	37	40	47	30
Incapacités permanentes (y compris décès)	39	36	27	25	15
Décès	0	1	2	1	1
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	0	1	1	1	1

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

Statistiques PACA Corse 2012



Corse

Evolution des maladies professionnelles sur 5 ans

Nombre total de maladies professionnelles réglées : 227

MP imputées à un employeur

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	177	179	183	209	207
Incapacités permanentes (y compris décès)	83	94	92	102	145
Décès	0	0	1	0	0

37

MP imputées au Compte spécial

	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies professionnelles réglées	27	18	12	27	20
Incapacités permanentes (y compris décès)	36	24	13	18	14
Décès	6	0	0	1	3
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	6	0	0	0	3

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

ACCIDENTS DU TRAJET

Statistiques PACA Corse 2012

Synthèse PACA et Corse Evolution 2008/2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Sections d'établissements	216 430	216 430	221 135	226 697	224 065
Salariés	1 347 176	1 359 884	1 371 222	1 413 203	1 392 971
Heures travaillées	2 082 731 537	2 091 959 739	2 121 203 786	2 105 164 200	2 083 518 175
Accidents du trajet avec arrêt	8 261	8 886	8 919	8 979	8 957
Indice de fréquence	6,0	6,4	6,5	6,3	6,3
Accidents du trajet liés aux véhicules	6 178	6 276	6 066	6 049	6 085
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	762 611	780 518	764 433	786 364	773 129
Du réé moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	92	88	86	88	86
Incapacités Permanentes (y compris décès)	1 134	1 308	1 213	1 141	1 108
Décès	31	25	30	37	36

Accidents du trajet

Synthèse PACA et Corse Par Comité Technique National

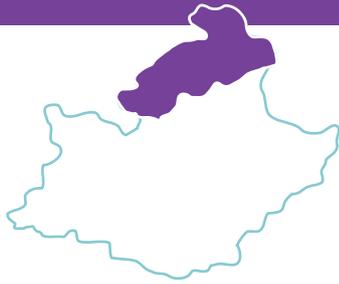
CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	9 394	95 861	526	7	5,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	35 060	132 974	657	3	4,9
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	21 537	166 648	926	8	5,6
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	40 128	215 656	1 896	5	8,8
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	782	24 123	92	0	3,8
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 626	22 025	136	1	6,2
G	Commerces non alimentaires	52 157	186 088	1 097	5	5,9
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	26 903	268 670	1 274	1	4,7
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	32 770	265 953	2 221	5	8,4
Total CTN		222 357	1 377 998	8 825	35	6,3
Bureaux et catégories particulières		1 708	14 973	132	1	
Total		224 065	1 392 971	8 957	36	6,3

Statistiques PACA Corse 2012



Alpes de Haute-Provence Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	279	1 424	6	0	4,2
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 037	3 563	13	0	3,6
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	722	3 005	19	2	6,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 574	6 435	25	0	3,9
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	34	1 926	7	0	3,6
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	102	364	1	0	2,7
G	Commerces non alimentaires	1 285	3 819	23	0	6,0
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	884	5 927	17	0	2,9
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 231	8 168	48	0	5,9
Total CTN		7 148	34 631	159	2	4,6
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		62	222	3	0	
Total		7 210	34 853	162	2	4,6



Accidents du trajet

Hautes-Alpes Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	247	1 324	2	1	1,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	988	4 197	19	0	4,5
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	798	4 159	18	0	4,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 854	6 961	38	0	5,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	9	121	1	0	8,3
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	121	432	2	0	4,6
G	Commerces non alimentaires	1 617	4 210	11	0	2,6
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	804	6 085	20	0	3,3
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	941	6 508	44	0	6,8
Total CTN		7 379	33 997	155	1	4,6
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		<i>87</i>	<i>315</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	
Total		7 466	34 312	163	1	4,6

Statistiques PACA Corse 2012



Alpes-Maritimes

Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	1 893	18 437	111	0	6,0
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 927	26 082	120	0	4,6
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	4 411	33 164	236	1	7,1
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 970	53 036	555	1	10,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	177	6 817	34	0	5,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	888	4 030	40	0	9,9
G	Commerces non alimentaires	14 243	46 398	273	1	5,9
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	6 169	67 752	326	0	4,8
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	7 455	55 851	465	0	8,3
Total CTN		52 133	311 567	2 160	3	6,9
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		<i>357</i>	<i>2 540</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	
Total		52 490	314 107	2 185	3	6,9



Accidents du trajet

Bouches-du-Rhône

Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	3 596	50 362	251	3	5,0
B	Bâtiment et Travaux Publics	10 887	48 458	275	1	5,7
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	8 372	78 563	412	3	5,2
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	11 479	66 482	591	2	8,9
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	325	11 012	37	0	3,4
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	1 054	7 520	45	1	6,0
G	Commerces non alimentaires	16 381	70 858	453	2	6,4
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	10 461	121 346	626	1	5,2
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	11 969	117 994	1 044	3	8,8
Total CTN		74 524	572 595	3 734	16	6,5
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		<i>585</i>	<i>8 689</i>	<i>48</i>	<i>0</i>	
Total		75 109	581 284	3 782	16	6,5

Statistiques PACA Corse 2012



Var

Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	T J avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	1 706	13 010	96	2	7,4
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 330	22 937	112	0	4,9
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3 464	21 742	110	1	5,1
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 249	40 622	428	0	10,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	95	1 195	10	0	8,4
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	763	3 739	15	0	4,0
G	Commerces non alimentaires	10 101	31 241	190	2	6,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	4 195	34 085	153	0	4,5
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	6 035	41 861	380	1	9,1
Total CTN		41 938	210 432	1 494	6	7,1
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		<i>358</i>	<i>1 444</i>	<i>30</i>	<i>0</i>	
Total		42 296	211 876	1 524	6	7,1

45



Accidents du trajet

Vaucluse

Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	1 119	8 483	37	1	4,4
B	Bâtiment et Travaux Publics	3 781	14 808	69	1	4,7
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	2 235	16 082	69	1	4,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	3 944	24 771	163	1	6,6
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	105	2 726	3	0	1,1
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	440	4 599	24	0	5,2
G	Commerces non alimentaires	4 723	19 190	84	0	4,4
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	2 694	21 903	86	0	3,9
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	3 352	25 271	170	1	6,7
Total CTN		22 393	137 833	705	5	5,1
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		<i>163</i>	<i>1 407</i>	<i>14</i>	<i>0</i>	
Total		22 556	139 240	719	5	5,1



Statistiques PACA Corse 2012

Corse

Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence 2012
A	Métallurgie	554	2 821	23	0	8,2
B	Bâtiment et Travaux Publics	3 110	12 929	49	1	3,8
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	1 535	9 933	62	0	6,2
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	4 058	17 349	96	1	5,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	37	326	0	0	0,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	258	1 341	9	0	6,7
G	Commerces non alimentaires	3 807	10 372	63	0	6,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 696	11 572	46	0	4,0
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 787	10 300	70	0	6,8
Total CTN		16 842	76 943	418	2	5,4
<i>Bureaux et catégories particulières</i>		96	356	4	1	
Total		16 938	77 299	422	3	5,4

47

AT/MP/TJ

Accidents du Travail
Maladies Professionnelles
Accidents du Trajet

Accidents du Travail

382 567 311 €

Maladies Professionnelles

157 295 251 €

Accidents du Trajet

98 899 445 €

Coût total des sinistres

638 762 007 €

Mode de calcul des statistiques

Dénombrement des sinistres

La Carsat recense les sinistres AT/MP ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT/MP est donc comptabilisé uniquement l'année correspondant à ce 1er règlement¹.

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux sinistres AT/MP sont recensées l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%),
- les décès consécutifs aux sinistres AT/MP sont comptabilisés l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente,
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux sinistres AT/MP sont dénombrées quelle que soit l'année de 1er règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisées en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.

Dénombrement des effectifs

L'effectif salarié est déterminé en conformité avec l'arrêté du 17 octobre 1995 dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises. Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour 1, ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Pour les salariés en intérim, le mode de calcul diffère par le fait que l'effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

⁽¹⁾ Les sinistres avec 1er règlement sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures

Dénombrement des sections d'établissements

Trois notions coexistent :

- l'entreprise : c'est une organisation juridique à bilan distinct répertoriée sous le numéro SIREN;
- l'établissement : il s'agit d'une unité de production située en un lieu distinct et classée sous le numéro SIRET;
- la section d'établissement (SE) : elle représente une activité professionnelle au sens du risque AT/MP dans un établissement.

Un établissement est identifié par un n° SIRET². Il est constitué d'un groupe d'individus exerçant sous une même autorité, en un certain lieu, une activité caractérisée.

La section d'établissement est une subdivision complémentaire au n° SIRET permettant d'identifier l'activité professionnelle à laquelle sont rattachés les salariés d'un établissement. Lorsque la réglementation l'autorise, plusieurs sections d'établissement peuvent être rattachées à un n° SIRET.

Les données relatives aux sections d'établissements sont calculées lors d'un traitement informatique basé sur la période triennale N-1, N-2 et N-3. Les éléments statistiques 2010 (traités en Mai 2011) ont été calculés sur la base des années 2010, 2009, 2008.

Le nombre de sections d'établissements tient compte des sections d'établissements actives dans la période triennale considérée 2010/2009/2008 et de toutes celles radiées (quelque soit l'année de radiation) pour lesquelles des sinistres ont fait l'objet de frais, rentes ou recours contre tiers au titre des AT/MP dans la période triennale.

Définition des indicateurs

En ce qui concerne les accidents du travail, les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT pour 1 000 salariés,
- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT par million d'heures de travail,
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail,
- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99%,
- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapporté à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Source des données

Les statistiques présentées en CTR sont établies à partir des bases de données annuelles régionales :

- issues de SGE TAPR (système de gestion des employeurs pour la tarification et la prévention),
- mises à jour au 1er semestre de l'année N +1 (la base de l'année 2011 ayant été mise à jour au 1er semestre 2012, etc.)

⁽²⁾ Le SIRET est l'identifiant géographique d'un établissement.

Il est constitué :

- du SIREN (9 caractères) de l'entreprise à laquelle le déclarant est rattaché,
- de son propre Numéro Interne de Classement (NIC), composé de 5 chiffres (un numéro d'ordre sur 4 chiffres + une clé permettant de vérifier la validité du NIC).

Statistiques PACA Corse 2012

• • • Contactez-nous

Carsat Sud-Est



Par courrier

Carsat Sud-Est

Direction des Risques Professionnels
Secteur Information/Communication
35, rue George
13386 Marseille Cedex 20



Par téléphone / fax

Tél : 04 91 85 98 51 / Fax : 04 91 85 75 66



Par internet

www.carsat-sudest.fr

Espace Entreprise
Rubrique «Statistiques régionales»
nathalie.cazeaux@carsat-sudest.fr

